

# L'ÉMERGENCE D'UNE COMPÉTENCE ENVIRONNEMENTALE AUTOCHTONE ?

Le cas de Goro-Nickel en Nouvelle-Calédonie

**Julien Merlin**

**ENS Cachan** | *Terrains & travaux*

2014/1 - N° 24  
pages 85 à 102

**ISSN 1627-9506**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2014-1-page-85.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Merlin Julien, « L'émergence d'une compétence environnementale autochtone ? » Le cas de Goro-Nickel en Nouvelle-Calédonie, *Terrains & travaux*, 2014/1 N° 24, p. 85-102.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour ENS Cachan.

© ENS Cachan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Julien Merlin

# L'émergence d'une compétence environnementale autochtone ?

## Le cas de Goro-Nickel en Nouvelle-Calédonie

### ■ ■ ■ Résumé

Cet article expose une controverse au cours de laquelle une nouvelle catégorie d'acteurs, se définissant comme autochtones et environnementalistes, s'est instaurée suite à un conflit minier en Province-Sud de la Nouvelle-Calédonie. Le texte revient sur la façon dont des associations écologistes ont fait cause commune avec des populations locales kanak pour lutter contre le projet minier de Goro-Nickel, créant ainsi une forme de mobilisation nouvelle sur le territoire et participant à la définition de nouveaux espaces politiques et scientifiques.

*Mots-clés : autochtonie, environnement, mines, nickel, controverse, action publique*

### ■ ■ ■ Summary

This article aims to present the study of a controversy in which a new category of actors, who define themselves as « indigenous and environmentalist », has been established following a mining conflict in South Province of New Caledonia. The text shows the way environmental groups have made common cause with local Kanak people to protest against the mining project Goro Nickel.

*Keywords : indigenous people, mining, nickel, controversy, public policies*

## ■ Introduction

Les trois dernières décennies ont été marquées, dans différentes régions du monde, par des formes d'actions collectives et de revendications relatives à la notion d'autochtonie<sup>1</sup>. Au cœur de problématiques diverses : protection

1. L'aide et les encouragements de Valelia Muni Toke, Élise Lemerrier et Élise Palomares ont été indispensables à la réalisation de ce premier article. Je tiens spécialement à les remercier pour leur intérêt et le temps qu'elles m'ont consacré.

de l'environnement, identifications de savoirs traditionnels, constitution d'un droit international (Bellier, 2009), les questions « qui sont les autochtones et quelles sont leurs compétences ? » se sont posées à la fois de façon très localisée, sur les terrains des revendications, et internationalement lors de la convention pour la protection de la biodiversité par exemple<sup>2</sup>. À ces différentes échelles, la définition de cette catégorie se pose comme problème : comment considérer la catégorie politique globale « autochtone », et définir ses droits et compétences tout en prenant en compte le fait que celle-ci renvoie à des pratiques, des problématiques et des histoires localisées et diversifiées ? Cet article propose de s'intéresser aux représentations différenciées de ce que peut vouloir dire « être autochtone » en Nouvelle-Calédonie en prenant comme cas d'étude les mobilisations locales survenues en faveur de la protection du lagon calédonien, en Province Sud dans la région de Goro. Le cas calédonien est particulièrement intéressant dans la mesure où les formes d'une autochtonie que je nomme ici *environnementaliste*, et qui s'inspire de revendications portées internationalement, sont très récentes et surviennent localement à partir de 2002. Aujourd'hui, au sud de la Nouvelle-Calédonie, les acteurs se définissant comme autochtones caractérisent cette notion dans une perspective environnementaliste et mobilisent par ailleurs des ressources et réflexions sur les *droits et savoirs des peuples autochtones* menés dans différentes instances internationales (Graff, 2012). Ces aspects ont émergé au moment précis où s'est défini également, comme affaire publique, le projet controversé d'exploitation et de traitement de nickel au sud de la Grande Terre : le projet Goro-Nickel. C'est le comité autochtone Rhéébu Nùu qui a mobilisé différentes actions et arguments écologistes et naturalistes à l'encontre de ce projet. Il a mis en place une forme de critique *autochtone et environnementaliste*, en défendant et définissant des valeurs écologistes et coutumières, alors que d'autres formes de revendications locales<sup>3</sup> mettent en avant plutôt des arguments développementalistes en faveur de l'exploitation minière. C'est d'ailleurs

---

2. L'article 8j de la Convention pour la protection de la biodiversité, souvent évoqué sur le terrain, comme un emblème de la représentation autochtone, stipule que « Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra : j) Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques. »

3. Les catégories « d'autochtones », de « locaux », ou bien encore de « coutumier » sont à prendre dans ce texte comme des catégories politiques définies par le terrain : celles-ci ne sont pas clairement stabilisées et leurs histoires se recoupent, mais on va voir néanmoins que la catégorie autochtone renvoie aujourd'hui à une histoire liée à celle du lagon calédonien et du projet de Goro-Nickel.

ce qui conduit Benoît Trépied à considérer que la Nouvelle-Calédonie fait face aujourd'hui à « deux stratégies kanak alternatives et concurrentes qui s'opposent quant aux moyens de lutter contre les inégalités et les discriminations léguées par la colonisation » (Trépied, 2012). L'une serait « coutumière-autochtone », et l'autre « indépendantiste », représentée par l'autorité politique du FLNKS<sup>4</sup>. Mon article prend pour point de départ des questions empiriques : comment comprendre l'émergence de la question environnementale dans les mobilisations autochtones calédoniennes ? Avec quels cadres et dans quelles arènes se sont définies les compétences autochtones ? Si des réponses définitives à ces questions ne peuvent être pleinement apportées ici, une approche conjointe permet d'aborder un cas de définition d'objets (le lagon), d'intérêts (l'environnement), et d'identités (l'autochtonie), propre à la Nouvelle-Calédonie. Pour cela, dans un premier temps, je m'intéresserai à la façon dont des questions relatives à la gestion du lagon calédonien sont devenues une affaire publique pour le territoire calédonien et l'État français, et comment ces questions ont appelé à la composition de nouveaux collectifs. Dans un deuxième temps, j'étudierai une forme de singularisation de la cause autochtone par rapport aux causes environnementalistes, qui conduit en 2008 à la clôture de la controverse publique de Goro. On verra que la mise en discussion de la compétence environnementale calédonienne mène à son partage entre des collectifs scientifiques, autochtones, administratifs et des associations environnementales, au sein d'institutions ayant émergé du conflit et proposant de gérer collégialement les impacts de l'industrie. Rhéébu Nùù est représenté au sein de ces institutions. Par ailleurs, le comité autochtone a eu une forte influence localement, dans la commune de Yaté<sup>5</sup>, puisque le maire Étienne Ouetcho fut élu de 2008 à 2014 sous l'étiquette Rhéébu Nùù, remplaçant ainsi le FLNKS installé depuis 1977. Enfin, si cet article s'intéresse particulièrement aux premières heures du conflit, Rhéébu Nùù semble inscrit aujourd'hui dans le paysage politique calédonien, non seulement autour du projet Goro Nickel<sup>6</sup>, mais également au sein d'instance

---

4. Front de libération national kanak.

5. Yaté est une commune d'approximativement 2000 habitants, à 95 % kanak.

6. Le comité s'est notamment exprimé en mai 2014 suite à une nouvelle fuite d'acide sulfurique engendrée par l'exploitation industrielle du site par l'actuel porteur du projet Goro Nickel, Vale NC. La première fuite d'acide avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2009, provoquant la mort de 17 000 organismes marins. À la suite de cet incident, différentes procédures judiciaires ont abouti à la condamnation de Vale NC à payer 45 000 francs CFP de contravention. Considérant que cette condamnation n'était pas à la hauteur du préjudice, cinq associations locales (Corail Vivant, EPLP, Action Biosphère, Codef Sud, Point Zéro) ont produit un contre-rapport d'expertise et exigent le paiement d'indemnités comprises entre 700 millions et 2 milliards de francs CFP.

coutumière comme le Sénat coutumier<sup>7</sup>. Par ailleurs, le cas de Goro Nickel est intéressant, car il montre comment la mine et son industrie sont et seront au centre de la définition des formes politiques de la Nouvelle-Calédonie (Le Meur, 2010), et comment l'histoire de l'industrie minière est indissociable des identités d'acteurs et d'objets<sup>8</sup> calédoniens.

Cette étude se base sur une enquête en cours de 6 mois de l'année 2013 en Nouvelle-Calédonie, ayant conduit à la réalisation de 38 entretiens semi-directifs, à plusieurs heures d'observation et de participation, et à l'analyse d'archives de la Province Sud et des médias locaux. La méthode mise en place s'inspire de l'analyse de controverse, initiée par les *sciences studies* et la sociologie de la traduction (Akrich, Callon, et Latour, 2006). L'étude de controverse invite particulièrement à s'intéresser à des moments d'épreuves, à des instabilités, et à leurs effets (Lemieux, 2007). Ici, je m'intéresse à la façon dont l'ouverture d'une affaire publique autour de la protection du lagon calédonien conduit à transformer un ensemble d'acteurs et d'objets et à les redéfinir. Cette méthode demande de suivre les acteurs et les objets de la controverse sur de multiples terrains : institutionnels, juridiques, médiatiques, et de suivre leurs épreuves et les différents états de transformation par lesquels ils passent (Latour, 2008). Cet article porte sur le conflit de Goro, en se focalisant sur le rôle des militants de milieux associatifs écologistes calédoniens. J'ai pu accéder à de nombreux contacts et informations grâce à l'association *Ensemble Pour la Planète*.

## ■ Faire émerger une affaire publique et composer des collectifs nouveaux : définir le lagon calédonien

### Définir les raisons de la protection du lagon calédonien

Alors que le traitement du nickel s'était jusqu'alors fait par pyrométallurgie, l'industriel Inco fait, en 1999, pour les ressources en nickel du plateau de Goro, le choix de l'hydrométallurgie, en exploitant une nouvelle res-

7. Le Sénat Coutumier est l'assemblée des différents conseils coutumiers du pays kanak, il est saisi des projets et propositions de loi du pays ou de délibération relatifs à l'identité kanak. Le Sénat Coutumier est composé de seize membres désignés par chaque conseil coutumier, selon les usages reconnus par la coutume à raison de deux représentants par aire coutumière. Dans sa fonction consultative, le Sénat Coutumier est obligatoirement interrogé sur les projets de délibérations de la Nouvelle-Calédonie ou d'une Province « intéressant l'identité kanak », au sens de l'Accord de Nouméa. (source: [http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/institutions/senat\\_coutumier](http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/institutions/senat_coutumier))

8. Cet article traite peu de ces aspects, mais une partie de ma thèse, en cours, montre comment par exemple, la mine conduit une certaine politique scientifique en Nouvelle-Calédonie qui conduit à la formalisation de savoir multiples (écologiques, sociologiques, économiques) autour de celle-ci.

source: les latérites<sup>9</sup>. Le procédé est perçu comme inconnu et expérimental à l'échelle mondiale. Certaines associations proches du parti métropolitain Les Verts produisent alors un « contre-projet au projet minier de Goro » : le projet de classement du lagon calédonien au patrimoine naturel mondial de l'UNESCO. L'association Corail Vivant est l'une des plus actives pour l'élaboration de ce contre-projet<sup>10</sup>. En 1999, le projet industriel n'étant qu'à un stade préliminaire, le classement du lagon devait permettre « d'attirer une attention internationale autour du développement de ce projet »<sup>11</sup>. Définir l'hydrométallurgie et ses dangers ne se présentait pas comme central et techniquement possible, car les associations ne possédaient pas d'éléments de comparaison solides : le procédé chimique de l'usine était unique et il était donc impossible de prévoir les dégâts qu'engendrerait un tel procédé. Les associations en appelaient alors à un principe de précaution radical : cesser le projet minier de Goro pour ne pas sacrifier le lagon. Ils mirent en relation trois critiques précises.

Premièrement, le projet de complexe industriel était dénoncé pour l'impact qu'il aurait sur plusieurs hectares de « nature non expertisée, dont on [savait] encore peu de chose »<sup>12</sup>. Le fondement de la critique environnementaliste conviait au débat la spécificité écologique des écosystèmes calédoniens et les incertitudes qui le caractérisent, en mettant en avant une spécificité naturelle calédonienne : le *micro-endémisme*<sup>13</sup>. En se basant sur les études de chercheurs calédoniens réputés en botanique et en écologie, particulièrement celles du scientifique Tanguy Jaffrey, les associations mirent en évidence qu'il existait probablement sur l'espace que comptait investir la multinationale, le plateau de Goro, des espèces encore inconnues. Ces critiques prenaient corps surtout dans des prises de position médiatiques et dans des réseaux politiques écologistes métropolitains.

---

9. Traditionnellement ce sont les garniérites qui sont le plus exploitées en Nouvelle-Calédonie. Ce sont des ressources très riches en minerais, traitées par un procédé pyrométallurgique. Néanmoins les récents progrès technologiques de traitement des ressources, notamment ceux développés par Inco, avec l'hydrométallurgie, permettent de rendre économiquement viable le traitement de ressources beaucoup moins riches en minerais, les latérites : cette innovation technologique a conduit à repenser les ressources nickel disponible du territoire et les lieux mêmes d'exploitation à l'échelle du monde.

10. Cet article fait une distinction entre associations environnementales et autochtones, qu'il faut entendre comme deux formes d'entités politiques distinctives calédoniennes. La majorité des membres d'associations environnementales sont d'anciens métropolitains installés en Nouvelle-Calédonie depuis une ou plusieurs générations.

11. Interview 2013 avec un ancien membre de l'association Corail Vivant, ayant participé à la production d'un dossier de classement du lagon à l'UNESCO. Cet interlocuteur m'a été présenté par l'intermédiaire de la directrice de l'association Ensemble pour la Planète.

12. Interview 2013 avec un ancien membre de l'association Corail Vivant.

13. La notion de micro-endémisme caractérise un état particulier de certaines espèces que l'on ne trouve parfois que sur quelques kilomètres carrés.

La mise en évidence de ce potentiel commençait à définir également des intérêts nouveaux. Ces espèces inconnues « pouvaient être intéressantes pour plein de choses, la pharmaco, le tourisme, la bota, ou ne serait-ce que pour leurs valorisations économiques dans le cadre de l'horticulture »<sup>14</sup>. Les associations écologistes définissaient ainsi une alternative possible à l'exploitation du nickel en conviant des espèces naturelles, potentiellement existantes et en danger, à un projet redéfinissant l'économie même du territoire. Deuxièmement, la critique écologiste du projet de Goro se fondait plus spécifiquement sur la mise en évidence de valeurs éthiques et sur un travail d'histoire. De nombreux membres et anciens membres d'associations environnementales<sup>15</sup> ont tenu lors des entretiens à faire l'histoire de l'arrivée du projet de Goro Nickel et de l'industriel Inco. L'analyse de ces récits permet de constater que l'un des fondements de la critique écologiste repose sur la dénonciation d'une activité industrielle au cœur « d'intérêts cachés », « de situations antidémocratiques », « de non prise en compte des intérêts citoyens » ou encore, « d'une nouvelle forme colonisation néo-libérale »<sup>16</sup>. Les associations écologistes s'appliquent à décrire les contours d'une situation incertaine dans laquelle l'entreprise ne peut en aucun cas représenter les intérêts calédoniens. Le récit de l'installation d'une usine « malhonnête » s'insère dans une critique plus spécifique sur le procédé technique que souhaitait employer l'usine, mais propose également, en creux, une vaste critique de l'état de la concertation des publics calédoniens autour de la gestion environnementale. L'activité des écologistes consistait alors en une vaste entreprise de problématisation mettant en lien à la fois une histoire possible de l'arrivée de l'industriel Inco sur le territoire calédonien, un état des savoirs sur la nature calédonienne, et les intérêts possibles pour le territoire.

### ***Rendre public le problème du lagon calédonien***

C'est en soutenant ces arguments que les militants écologistes<sup>17</sup> proposèrent un projet de classement de lagon à l'UNESCO, et soumièrent en 2002 un dossier à Yves Cochet<sup>18</sup>, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement

14. Interview en 2012 avec le membre d'une ONG internationale, installée depuis plusieurs dizaines d'années sur le territoire calédonien.

15. C'est grâce à l'association EPLP (Ensemble Pour La Planète) que j'ai pu accéder à de nombreuses informations et à de nombreux contacts ayant joué un rôle dans les mobilisations pour la protection du lagon.

16. Interview en 2012 avec un ancien membre de l'association Corail Vivant ayant milité pour la protection du lagon calédonien de 1999 à 2004.

17. Je désigne sous cette catégorie un peu vaste plusieurs militants pour la plupart issus des associations Corail Vivant et Action Biosphère.

18. Affilié au parti politique Les Verts.

du territoire sous Lionel Jospin. Elles menèrent une véritable campagne en faisant signer par exemple une pétition à différents représentants de l'autorité locale calédonienne. Le projet avait le soutien de la Province Nord de Nouvelle-Calédonie et donc du parti indépendantiste FLNKS, ainsi que celui du Sénat coutumier, une instance politique créée par les accords de Nouméa et dont l'ambition est de représenter l'autorité coutumière kanak<sup>19</sup> au sein du tissu institutionnel calédonien. Le projet avait par ailleurs un relatif soutien de la Province Sud, loyaliste<sup>20</sup>, qui souhaitait la mise en place d'un classement partiel du lagon. Ce dossier de proposition du classement montre plusieurs éléments intéressants qui permettent de comprendre comment cette initiative définissait le lagon calédonien en fonction de plusieurs valeurs, qui plus tard engendreront une vive controverse :

« valeur morphologique

L'ensemble récifal représente une très grande variété géomorphologique (...) La barrière calédonienne est le second ensemble corallien de la Planète après la Grande Barrière australienne. »

« valeur écologique

La diversité des espèces de la barrière corallienne calédonienne est la plus importante au sein des récifs des territoires français. Certaines zones isolées présentent un intérêt biogéographique particulier (récif des Chesterfield) où se côtoient des espèces endémiques, rares.. »

« valeur esthétique

Le récif offre l'un des plus beaux panoramas marins et parmi les plus fabuleux paysages sous-marins du globe, support d'activités touristiques, de loisirs et de plaisance, essentielles à l'économie du pays. »<sup>21</sup>

Outre ces « valeurs » dans ce dossier de classement, étaient définies les différentes menaces qui pouvaient peser sur le lagon calédonien, parmi lesquelles l'activité minière. C'est en fait par le croisement de ces différents éléments que les associations écologistes produisent une véritable démonstration<sup>22</sup> qui :

a) définit des intérêts et des enjeux nouveaux : la nature calédonienne encore à découvrir pouvait représenter des opportunités économiques intéressantes par rapport à l'exploitation minière.

19. Pour l'Académie des langues kanak (ALK), établissement public officiel, le mot kanak est invariable, j'utilise dans cet article cette particularité.

20. Le débat politique calédonien est communément représenté comme étant polarisé entre « loyalistes », souhaitant rester sous l'autorité de l'État français, et « indépendantistes », souhaitant l'indépendance du territoire.

21. Proposition de classement du Lagon calédonien à l'Unesco (Premier dossier, par Corail Vivant)

22. Je reprends ici la notion développée par Andrew Barry (2001), développée dans, *Political Machine : governing a Technological Society*, Londres et New York, the Athlone Press, 2001



b) problématise un espace écologique, à savoir le lagon et les écosystèmes terrestres qui lui sont associés

c) distribue des rôles, des porte-paroles, des propriétaires du problème: les associations calédoniennes proposaient non pas de s'imposer comme porte-parole du problème environnemental, mais plutôt comme ceux qui désignaient ce dont il fallait parler et avec qui. Ainsi, elles convoquaient aux discussions l'État français, l'UNESCO, le FLNKS, le sénat coutumier, les populations calédoniennes en général (représentées dans une pétition de plusieurs milliers de signatures), et différents scientifiques. La publication de la demande du classement du lagon se déroulait au sein des médias locaux, particulièrement dans *Les Nouvelles calédoniennes*, et métropolitaines, dans les réseaux écologistes. À ce moment, les médias se voulaient confiants quant au futur du classement du lagon calédonien.

*« Le classement du récif calédonien au patrimoine mondial de l'humanité suscite sur le Territoire une large adhésion. La pétition lancée à cet égard a, selon l'association Corail-Vivant, recueilli environ 8000 signatures de particuliers. »<sup>23</sup>*

Le classement du lagon était donc le fer de lance d'une nouvelle critique écologiste calédonienne. Elle était nourrie à la fois d'expertise technique, de considération éthique, de la production d'un savoir historique sur l'entreprise minière Inco<sup>24</sup> en particulier, d'une distribution de rôles entre différents acteurs concernés par le problème. Enfin, elle venait proposer en creux la critique d'une représentation et d'une participation minimales des acteurs calédoniens aux affaires du nickel et de la gestion de son environnement. Le classement du lagon proposait donc comme une première tentative de création d'un espace de représentation de l'environnement calédonien. Ces différents éléments montrent que ces différents objets naturels sont enrôlés en même temps qu'ils sont appelés à être définis. L'activité des associations ne consistait pas en un seul lancement d'alerte qui aurait reposé sur des inquiétudes inconsidérées, mais, au contraire, se caractérisait par une véritable activité de mise en relation et d'explicitation d'objets, d'histoires, de savoirs, de valeurs, d'intérêts et de groupes concernés. C'est du croisement de ces éléments qu'émerge un espace environnemental en danger, le lagon calédonien.

23. « Le récif calédonien postulant au patrimoine de l'humanité », *Les Nouvelles-Calédoniennes* 19 février 2002.

24. Certains de mes interlocuteurs, autochtones et associations écologistes, ont tenu à me présenter une histoire de plus d'un siècle, décrivant le plateau de Goro et différents moments où l'entreprise Inco aurait voulu l'investir.

### ***Controverse sur la « responsabilité environnementale » et la mauvaise définition du lagon par les associations***

En suivant les archives des *Nouvelles-Calédonniennes*, on se rend compte qu'une controverse éclate très rapidement, non pas sur le projet minier de Goro, mais sur le projet de classement du lagon à l'UNESCO. La première critique émane d'une personnalité politique, Jacques Lafleur<sup>25</sup>, qui, pourtant membre d'un des plus grands partis loyalistes du territoire, et alors président de l'assemblée de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie, accuse l'État français d'ingérence dans les affaires calédonniennes. Il rappelle le fait que la « compétence environnementale » avait été transférée de l'État français à la Nouvelle-Calédonie suite aux accords de Nouméa, et qu'il revenait donc à la Nouvelle-Calédonie et non pas au ministère de l'Environnement de gérer cette affaire. Jacques Lafleur accuse par ailleurs les associations locales de constituer « un lobby écologiste », en partenariat avec des membres du parti métropolitain Les Verts, alors représenté au ministère français de l'Écologie. Une deuxième critique émana de certains représentants de l'autorité coutumière qui dénoncèrent le projet de classement du lagon comme néo-colonialiste, et ne respectant pas la vision de l'environnement développée par les kanak, qui avaient su « depuis des siècles, entretenir leur lagon »<sup>26</sup>. Pour se défendre de cette accusation, les associations écologistes affirmèrent que le « transfert de compétences » environnementales, suite à la signature des accords de Nouméa, n'avait débouché sur aucune prise de responsabilité de la part des autorités calédonniennes : « la Nouvelle-Calédonie était une zone de non-droit environnemental, il était donc normal que l'État français continue d'en prendre la responsabilité »<sup>27</sup>. Par ailleurs les membres du FLNKS, la présidence de la Province Nord, et le sénat coutumier rappelèrent qu'ils soutenaient le projet, et qu'il ne s'agissait donc pas d'une ingérence, puisque l'État français avait le soutien des populations kanak. Néanmoins, très rapidement, différentes autorités coutumières dénoncèrent la légitimité même du *Sénat coutumier* et du FLNKS à représenter les populations kanak. C'est lors d'une visite en Nouvelle-Calédonie que la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin mit un terme à la question en déclarant : « Au-delà des propos polémiques, il faut examiner le classement du récif au patrimoine

---

25. Jacque Lafleur est connu pour être l'un des principaux signataires des accords de Matignon, au côté de Jean Marie Tjibaou et de Michel Rocard.

26. Interview, en 2012, d'un membre d'une instance coutumière. Rencontré à Goro au cours de l'enquête, cet acteur se présentait comme critique concernant les actions des militants écologistes qu'il considérait comme des formes d'ingérence.

27. Interview, en 2013, avec un ancien membre des associations Corail Vivant et Action Biosphère, rencontré lors de ma participation à une AG de l'association Ensemble Pour La Planète.

de l'UNESCO avec "sérénité". Il ne sert à rien de déposer une demande de classement si les trois provinces qui ont la compétence en matière de protection de l'environnement n'ont pas pris toutes les réglementations nécessaires pour préserver le récif corallin de façon effective. »<sup>28</sup>

Ainsi, comme le déclaraient les associations environnementales, il n'y avait effectivement aucune réglementation développée par les provinces malgré le transfert de compétences. Par ailleurs, comme le déclaraient les opposants au projet de l'UNESCO, c'était bien aux provinces de se doter de ces compétences et de déposer un dossier de classement à l'UNESCO, et non pas à l'État français. Néanmoins, ce dernier soutiendrait le dossier à condition que le projet ait le soutien de tous les acteurs de la vie politique calédonienne.

Ainsi, les associations environnementales se virent accusées de ne pas inclure la *vision kanak* de l'environnement. Par ailleurs, dans un article des *Nouvelles-Calédoniennes*<sup>29</sup>, on apprend que « des scientifiques de l'IRD<sup>30</sup> » s'interrogeaient sur la pertinence d'un classement intégral du lagon comme souhaitaient le mettre en place les associations. Une fois de plus, le lagon et ses espèces étaient mobilisés aussi pour définir un manque de représentation des acteurs calédoniens, non plus dans les affaires du nickel, mais dans celle de la gestion environnementale. La gestion du lagon et de ses ressources venait poser une énième fois la question de ce que pouvait bien être l'entité Nouvelle-Calédonie, ses populations et ses compétences. Avait-elle les moyens de déposer elle-même un dossier à l'UNESCO? Était-il pertinent, si c'était le cas, que ce dossier soit déposé par des associations écologistes, et non pas par les instances politiques calédoniennes? Quelle définition kanak du lagon devait être retenue dans le cadre de ce projet?

La démonstration des écologistes se voyait donc contrée par plusieurs arguments venant questionner les intérêts et les compétences du territoire calédonien. Les incertitudes portant sur ce qu'était le lagon calédonien et les modalités de sa protection faisaient advenir un ensemble de questions portant sur la façon de le pratiquer en fonction d'usages possibles protéiformes: protection environnementale, usage kanak du lagon, activité minière. Malgré un travail tenace des associations pour enrôler scientifiques, populations locales et personnalités politiques, c'est la procédure même de l'enrôlement qui fut ici à l'origine des contestations: des scientifiques mal représentés, des populations locales dont les valeurs et les intérêts étaient ignorés, des coutumiers enrôlés par de mauvais moyens (*via* le sénat coutumier et non pas les

28. Discours de Brigitte Girardin, à Nouméa, le 17 décembre 2002.

29. « Récif: le classement qui fait peur », *Les Nouvelles-Calédoniennes*, 2002 (auteur non mentionné).

30. Institut de recherche pour le développement.

clans directement), etc. Ces différentes questions amènent plus largement à une nouvelle condition : il faudra, pour qu'une demande de classement du lagon soit émise de la part de l'État français, qu'il y ait un consensus local autour de la gestion de l'environnement et que la Nouvelle-Calédonie développe des « compétences »<sup>31</sup> environnementales et des espaces permettant de discuter à la fois de ce que sont les natures calédoniennes, ses représentants et ses intérêts. Si une attention publique a été accordée au lagon calédonien de 1999 à 2002, les associations ne semblent pas avoir su lier des acteurs aussi hétérogènes que des scientifiques, les populations locales et les intérêts calédoniens. Néanmoins, il est intéressant de constater qu'à ce stade l'installation du projet de Goro Nickel et l'émergence d'une attention publique autour du lagon semblent avoir remis en question la définition de tout un ensemble d'objets : le lagon est-il un espace naturel ? Un espace kanak ? À protéger ? À exploiter ? Quelle légitimité les associations environnementales ont-elles en Nouvelle-Calédonie ? Qui doit gérer les affaires environnementales calédoniennes ? Par ailleurs, on constate que l'un des problèmes qui se posent alors consiste à définir, pour les acteurs, une arène publique où doit être posée la question environnementale : en métropole, au ministère de l'environnement ? En Nouvelle-Calédonie ? À l'UNESCO ? Enfin, on constate qu'une entité politique se revendiquant « autochtone » n'existe pas encore à cette période : les autorités kanak apparaissent dans le débat sous des entités politiques telles que le FLNKS, les coutumiers, ou le sénat coutumier.

## ■ La singularisation de la cause autochtone

### *L'établissement d'une cause commune : l'enrôlement des autochtones dans la cause environnementaliste*

En avril 2006, un ensemble d'acteurs, se définissant comme membres du groupe autochtone Rhéébù Nùù, actif en Province Sud, arrive, armé de

---

31. La notion de « compétence » de la Nouvelle-Calédonie renvoie explicitement à ses compétences « administratives » et « juridiques » et est à prendre comme une notion de terrain qui mériterait qu'on s'y attarde. Le vocabulaire de la « compétence » a été introduit par les accords de Nouméa qui instaurent un processus progressif de transfert de compétences, de l'État français, vers le territoire Nouvelle-Calédonie : avec le terrain, lors des entretiens, la définition de ces compétences, et le positionnement de chacun par rapport à celles-ci fut toujours centrale. Une attention particulière sur cette notion pourrait permettre de saisir ce qui passe de l'État Français à la Nouvelle-Calédonie, sous quelles formes, et quelles transformations ces « compétences » subissent. Avec notre exemple, on voit que la traduction calédonienne d'une compétence environnementale métropolitaine pose une série de problèmes complexes sur ce qu'est l'environnement calédonien, et sur qui sont ces représentants.

fusils et de cocktails Molotov, sur le site minier appartenant à l'entreprise Inco, en pleine construction du projet Goro Nickel de traitement des latérites. Le lendemain, ce groupe fut rejoint par une centaine d'autres militants, dont l'association environnementale Corail-Vivant, dans le but de bloquer l'accès au site (Horowitz, 2009). D'après Raphaël Mapou, leader autochtone ayant participé à ces manifestations, les raisons d'un tel mouvement de violence étaient à chercher dans « la mauvaise foi de certains scientifiques, qui [refusaient] d'entendre les remarques, les savoirs et exigences des autochtones, aux profits des exigences des mineurs. »<sup>32</sup> Le conflit faisait suite à une dispute ayant eu lieu quelques jours plus tôt entre des scientifiques de l'IRD Nouvelle-Calédonie et des membres du comité Rhéébù Nùù, au sein du CICS<sup>33</sup>. La dispute concernait la dangerosité représentée par les rejets de Goro Nickel dans le lagon calédonien<sup>34</sup>. Il va s'ensuivre des séries de mobilisations dans lesquelles les populations autochtones sont aux côtés d'associations environnementales calédoniennes et de représentants écologistes. À titre d'exemple, en juin 2006 s'est tenu à Nouméa une manifestation anti-Goro, et en faveur de la protection du lagon calédonien, réunissant les associations autochtones CAUGERN<sup>35</sup> et Rhéébù Nùù, et des membres du parti écologiste Les Verts, dont José Bové. Il faut ici répondre à une question : comment expliquer qu'en 2006, une catégorie politique kanak autochtone milite en faveur d'une protection de l'environnement, alors même qu'on a pu constater l'absence de cette catégorie dans le débat précédent portant sur la première tentative de classement du lagon ? Je souhaite montrer ici que de 2001 à 2003 se déroulèrent plusieurs événements qui conduisirent les populations locales de la région de Yaté, proches du massif de Goro, à se rapprocher des associations environnementales et à développer ainsi, tout en critiquant l'installation du projet Goro Nickel, « une cause commune » (Barthe, 2010). Ceci donne naissance à une nouvelle catégorie d'acteur, « autochtone », catégorie se distinguant des catégories politiques classiques du FLNKS ou des « coutumiers ».

Lors du XIV<sup>e</sup> colloque CORAIL, qui s'est tenu à Nouméa en 2001, l'écologiste Didier Baron, de l'association Corail-Vivant disait ceci :

---

32. Interview, en 2012, avec Raphaël Mapou, au sénat coutumier.

33. Le comité d'Information, de Concertation et de Surveillance sur les impacts environnementaux du site de Goro

34. Le débat technique sur les rejets en mer du projet est complexe et ne peut être abordé dans ce texte. Il portait sur les rejets potentiellement dangereux en manganèse et sur les risques de précipitations dans le lagon.

35. Conseil Autochtone pour la Gestion des Ressources Naturelles en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, (CAUGERN), créé à Thio en juillet 2005 par toutes les chefferies concernées par les activités minières. Le CAUGERN fut impulsé à l'initiative de personnalités Kanak proches du comité Rhéébù Nùù.

*« Ce serait une erreur fatale de penser (...) que l'homme de la tribu, vivant en symbiose avec son environnement, est conscient de la globalité des enjeux qui l'entoure quand on touche à son environnement (...) Si cela peut lui permettre de se donner une supériorité sur l'autre, il n'hésitera pas à renoncer ce avec quoi il a pactisé depuis des lustres. (...) La quête identitaire se fonde-t-elle sur l'avenir et un modèle de développement, ou sur les ressources fondatrices du peuple ? »*

En quelques phrases Didier Baron problématise une lecture possible de la situation néocalédonienne et la situation des populations kanak. En effet tout en considérant un « lien ancestral » que les Kanak entretiendraient avec la nature<sup>36</sup>, il n'hésite pas à pointer du doigt des pratiques qui viendraient le contredire. Cette contradiction, on la trouve dans cette « quête identitaire » et les choix développementalistes du FLNKS, en matière de développement industriel. Les ressources fondatrices du peuple, quant à elles, font référence à la tradition kanak et à son lien avec la nature.

*« Des écologistes, engagés dans le combat contre les excès du modèle de développement européen, sont apparus ici comme partout ailleurs (...) Ils connaissent les uns et les autres un succès d'estime auprès des clans. Mais un écueil s'oppose encore à une prise en compte commune de ces engagements dans la sphère environnementale. Le Kanak a intégré le mode de fonctionnement du modèle occidental : la société de consommation ».*

Tout l'enjeu de ces remarques repose sur une mise au point faite sur la « durabilité » et sa mise en danger. Durabilité de l'environnement, mais aussi durabilité de la coutume kanak face aux ambitions développementalistes des indépendantistes du FLNKS : deux problématiques, qui, si elles ne semblaient pas liées, se retrouvent interdépendantes dans le discours de cet écologiste. Pour Didier Baron, il existerait un moyen de continuer un modèle kanak de développement de la protection de l'environnement qui se fonde avec celui de la protection de la coutume. Ce montage permettrait alors de répondre à la fois aux préoccupations kanak, mais aussi à celles des « Occidentaux » : c'est dans l'exercice de ces mises en relation qu'émergeraient une autochtonie environnementaliste et de nouveaux

---

36. De nombreux passages de son discours semblent faire directement référence à des observations réalisées par l'anthropologue Maurice Leenhardt concernant les liens des Kanak à la nature. Ceci témoigne d'un autre aspect intéressant, peu développé dans ce texte : l'omniprésence, en Nouvelle-Calédonie, des sciences sociales et de leurs effets potentiels sur la définition des catégories politiques calédoniennes. Dans ce cas, il peut paraître dérangeant de voir des acteurs contemporains réinvestir des arguments profondément essentialistes et développés par un anthropologue missionnaire.

espaces politiques potentiels<sup>37</sup>. Du côté des populations de Goro, à partir de 2002, un comité local « de suivi du projet de Goro » est mis en place par certaines personnalités politiques kanak, dont Raphaël Mapou, futur leader autochtone, il s'agit du comité Rhéébu Nùù. À ce moment, les mobilisations de ce comité ont pour vocation de surveiller le développement des relations que l'entreprise comptait mener avec les populations locales. En effet par exemple, le comité Rhéébu Nùù organisa un blocage du site de l'industriel le 15 janvier 2004, et les contestations du projet concernaient autant la protection de l'environnement calédonien que des revendications portant sur les formes d'implications des acteurs économiques locaux. D'ailleurs, les revendications environnementales reprenaient exactement celles des associations écologistes formulées quelques années plus tôt concernant les rejets en mer qu'allait engendrer l'usage du nouveau procédé hydrométallurgique de l'usine de Goro. Très rapidement, en maniant des revendications économiques d'une part et des discours sur la protection de l'environnement d'autre part, Rhéébu Nùù va finalement mobiliser des notions relatives à l'autochtonie telle qu'elle est définie au sein de grandes instances internationales comme à l'ONU, ou des références à des textes anthropologiques développant les concepts de « savoirs traditionnels écologiques »<sup>38</sup>. C'est d'ailleurs cette définition qui va permettre d'articuler à la fois les revendications coutumières, économiques et environnementalistes. À partir de 2004, le mouvement Rhéébu Nùù va explicitement en appeler à la prise en compte des valeurs kanak de la nature et de l'environnement lors de multiples manifestations<sup>39</sup>. Associations écologistes et populations locales se proclamant désormais « autochtones » vont ainsi multiplier les événements visant à lutter contre l'installation du projet. L'analyse des mobilisations autochtones aux côtés des écologistes permet de comprendre plusieurs choses sur la construction de leur cause commune. Premièrement, on comprend que ces actions permettent de faire émerger de nouvelles valeurs des lieux, en les attachant à la fois au développement durable et aux « valeurs kanak » de l'environnement. Par ailleurs, c'est de l'alliance avec les écologistes qu'émerge politi-

37. On remarque ici que les associations écologistes ont tenté à plusieurs reprises d'articuler un lien spécifique entre environnement et coutume.

38. Lors de différentes interventions, notamment médiatiques, Raphaël Mapou fait explicitement référence à d'autres populations autochtones ayant rencontré les mêmes problématiques que les Kanak, et notamment différentes populations canadiennes. Le conflit local de Goro crée ainsi de nouveaux liens entre des populations en apparence éloignées.

39. Il peut être surprenant à ce stade de ne pas vraiment savoir ce que sont « les valeurs » kanak de l'environnement ou les savoirs autochtones kanak. On va voir qu'un processus de qualification de ces derniers interviendra plus tard dans les débats, au sein d'institution comme le CICS, l'CEIL, ou le CCCE.

quement une valeur coutumière et environnementale du lagon. Pour faire cette nouvelle démonstration, il a fallu aux associations environnementales et aux populations locales faire exister un lien causal entre détériorations de l'environnement et détérioration de la « coutume », et ce lien elles le trouvèrent notamment dans la définition internationale des peuples autochtones. C'est bien en faisant exister ce lien qu'il devient possible aux deux groupes de construire une cause commune.

### ***La « rupture » avec les associations***

Aujourd'hui, au sein de différents dispositifs de concertation, tels que l'CEIL ou le CCCE, les associations écologistes ont soit été supplantées par le comité autochtone, soit apparaissent comme étant une entité politique bien distincte du comité autochtone. Pourtant, les associations et le comité autochtone semblaient avoir trouvé un moyen de faire cause commune, autour des questions de conservation de la coutume et de la biodiversité. Quatre facteurs majeurs semblent avoir conduit à une resingularisation<sup>40</sup> de la cause autochtone calédonienne : la participation du comité Rhéébu Nùù au sein d'un dispositif de concertation visant à cadrer le conflit de GoroNickel sans les associations, la signature d'un pacte pour le développement durable avec l'industriel, la représentation des autochtones au sein de divers dispositifs à caractère gestionnaire et scientifique, et, surtout, un désaccord entre associations écologistes et autochtones sur cette participation. La première réunion du CICS donne quelques indices sur les dynamiques des liens entre autochtonie et environnement. Cet événement se déroulait à la maison commune de la tribu de Goro. Les représentants de différents groupes d'acteurs y étaient présents, dont les élus de Yaté, les autorités coutumières des tribus de Goro, la société Goro Nickel, Raphaël Mapou et André Vama du comité autochtone Rhéébu Nùù, ainsi que la direction des mines et de l'environnement. On constate, lors de ces réunions, une absence totale des associations environnementales. C'est le comité Rhéébu Nùù qui représente seul la cause environnementale et autochtone. Tout au long des réunions du CICS, on retrouve une configuration où les leaders autochtones articulent les problématiques environnementales et techniques représentées par le projet Goro Nickel avec des problématiques en lien avec la représentation des populations autochtones. Il ne s'agit plus seulement de représenter l'environnement, de représenter les Kanak, mais aussi de faire, pour reprendre les mots de Raphaël Mapou, « oeuvre collective pour la Nouvelle-Calédonie ».

---

40. J'emprunte ici le terme utilisé par Yannick Barthe (2010) pour qualifier les choix que font certains acteurs dans leurs associations avec certaines causes politiques : Barthe parle des « politiques de causes ».



Ce dispositif a amené les acteurs à essayer d'évaluer au nom de qui et de quoi les différentes parties prenantes au débat sont investies dans cette nouvelle définition des intérêts calédoniens : quelle législation doit-on mettre en place ? Faut-il s'inspirer d'une législation et d'une norme européenne ? Quels sont les véritables intérêts de l'entreprise Inco, de l'État français, dans cette affaire ? Quelle place pour les autochtones ? Ces questions, qui font profondément échos aux questions que posaient les écologistes quelques années plus tôt, sont au sein du CICS développées par les représentants autochtones. D'ailleurs les négociations qui se déroulèrent au sein du CICS débouchèrent finalement en 2008 à une prise de décision consensuelle entre Rhéébu Nùù et l'industriel. Ils signèrent « un pacte pour le développement durable du Grand Sud » conduisant à la création de dispositifs visant à instaurer un dialogue entre populations autochtones et l'industriel autour des questions relatives à l'environnement : le CCCE, le comité consultatif coutumier. Le CCCE représente un outil visant à promouvoir les savoirs locaux et l'expertise des populations locales sur la gestion environnementale. Par ailleurs, la Province Sud a impulsé de son côté une nouvelle structure scientifique de surveillance de l'environnement dénommé l'OEIL, l'observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie et dont la présidence est assurée par Raphaël Mapou. L'OEIL est une institution pensée par les acteurs ayant créé le CICS et y ayant participé<sup>41</sup>. Cet observatoire a pour ambition de récolter des données de sources multiples afin de veiller à l'état de l'environnement et suivre son évolution, autour du projet de Goro. Elle a par ailleurs pour ambition de créer différents partenariats avec des scientifiques et des gestionnaires pour lancer des études visant à créer des « indicateurs de qualités environnementales ». Ce nouvel outil est financé par l'industriel et la Province Sud, et il est géré collégialement. Le conseil d'Administration de l'OEIL est composé de six collèges : communes, populations locales représentées par Rhéébu Nùù, entreprises et groupements, associations de l'environnement, syndicats professionnels hors industrie et mine, institutions (province sud). On remarque que les scientifiques ne sont pas représentés dans le conseil d'administration : ils le sont dans un conseil scientifique consultatif, dont l'ambition est d'évaluer les différentes ressources et projets de l'OEIL. Populations locales et associations environnementales sont représentées dans deux collèges bien distincts.

---

41. L'outil se présente comme ouvertement scientifique et politique. Il fut impulsé par Philippe Gomès, alors président de la province sud, la direction des ressources naturelles calédonienne, ancienne direction de l'environnement, représentant la compétence environnementale, et des personnalités scientifiques de l'IRD-Nouvelle-Calédonie

## ■ Conclusion : une compétence environnementale « autochtone » ?

Aujourd'hui, dans certaines instances comme l'OEIL, la protection de l'environnement est partagée entre différentes catégories d'acteurs qui semblent stabilisées : les milieux associatifs, les autochtones, les administratifs, les scientifiques, et les industriels. Je voulais dans une première partie insister sur les différentes tentatives et conditions ayant conduit au questionnement des compétences environnementales de la Nouvelle-Calédonie. Dans cette partie, j'ai montré qu'il n'existait alors pas vraiment d'espace de discussion, et que la tentative de faire classer le lagon par les associations environnementales faisait émerger une problématique calédonienne de l'environnement. Cette problématisation mettait en débat des questions relatives aux usages et aux représentations de la nature calédonienne. Dans une deuxième partie, j'ai voulu montrer que ce conflit conduit à faire émerger une nouvelle catégorie politique, se définissant comme légitime en matière de gestion environnementale, les autochtones. J'ai donné un aperçu du cheminement ayant conduit à l'instauration de cette catégorie. En Nouvelle-Calédonie, la catégorie d'autochtone est à la fois un concept d'anthropologie, une notion reprise par les acteurs ou encore une notion développée au sein d'instances internationales. Les premières formes de revendications autochtones au sein d'instances internationales étaient menées par l'ACAPIK<sup>42</sup> et le CNDPA<sup>43</sup> et ne représentaient qu'un appui aux combats indépendantistes et nationalistes kanak du FLNKS (Demmer, 2007). Contrairement à aujourd'hui la protection de l'environnement n'apparaissait aucunement comme une priorité. L'autochtonie ne saurait en effet être réduite à une simple composante environnementale. Cet article met l'accent sur le rôle joué par les associations environnementales dans la définition de la cause de Rhéebù Nùù, mais, comme le montre la thèse en cours de Claire Levacher, le mouvement autochtone calédonien se définit dans des espaces et avec des acteurs pluriels : le sénat coutumier, des instances internationales, des élites kanak, des peuples autochtones d'autres régions du monde.

42. C'est en 1993 que le FLNKS met en place l'association pour la commémoration de l'année du peuple indigène de Kanaky (ACAPIK) pour suivre « la décennie internationale des peuples indigènes décrétee » par l'ONU. L'ACAPIK visait primordialement à représenter le parti politique FLNKS et son combat indépendantiste.

43. Conseil National pour les Droits des Peuples Autochtones (CNDPA) de Nouvelle-Calédonie : créé le 25 avril 1995 par les Grands Chefs et des chefs coutumiers représentant les 8 aires coutumières du pays kanak, des représentants du mouvement associatif, des représentants des mouvements politiques et syndicaux.

En mettant en place une méthodologie d'analyse de controverse, l'étude sur le cas de Goro Nickel révèle de nombreux moments instituants, au cours desquels les acteurs et les objets se transforment à mesure que leurs causes se définissent. Le cas calédonien permet de voir comment la catégorie autochtone se définit au cœur d'enjeux renvoyant à la définition des compétences calédoniennes, et tout particulièrement en matière d'environnement.

### ■■■ références

**Barthe Y.**, 2010. Cause politique et « politique des causes », *Politix* n° 91(3) : 77-102.

**Barry A.**, 2001. *Political Machines: Governing a Technological Society*. London, New York, Continuum International Publishing Group Ltd.

**Bellier I.**, 2009. Usages et déclinaisons internationales de l'autochtonie dans le contexte des Nations Unies, in N. Gagné, T. Martin et M. Pineau Salaun (dirs.), *Autochtones: vues de France et de Québec*, PUL, 75-92.

**Demmer C.**, 2007. Autochtonie, Nickel et Environnement: Une Nouvelle Stratégie Kanak, *Vacarme* n°39, 43-48.

**Graff S.**, 2012. Quand combat et revendication Kanak ou politique de l'État Français manient indépendance, décolonisation, autodétermination et autochtonie en Nouvelle-Calédonie, *Journal de La Société Des Océanistes*, 1, 61-83.

**Horowitz L. S.**, 2009. Environmental Violence and Crises of Legitimacy in New Caledonia. *Political Geography* 28(4): 248-258.

**Latour B.**, 2008. Pour un dialogue entre science politique et science studies, *Revue française de science politique*, 58(4), 657-678.

**Lemieux C.**, 2007. À quoi sert l'analyse des controverses ? *Mil neuf cent*, 1, 191-212.

**Le Meur P.-Y.**, 2010. La terre en Nouvelle-Calédonie: pollution, appartenance et propriété intellectuelle. *Multitudes*, 2 : 91-98.

**Trépiéd, B.**, 2012. Une Nouvelle Question Indigène Outre-Mer? La Vie Des Idées. [http://mediatheque.adck.nc/mediath/TAP/trepied\\_questionindigene.pdf](http://mediatheque.adck.nc/mediath/TAP/trepied_questionindigene.pdf).



Julien Merlin est doctorant au Centre de Sociologie de l'Innovation.

■ [julien.merlin@mines-paristech.fr](mailto:julien.merlin@mines-paristech.fr)

